

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 JUIN 2017

Président : Dominique GILLE, Maire

Présents : Isabelle LENEUF, Marie-Paule TARTERET,
Christophe FEBVRET, Michel FEUILLEBOIS, Jean-Pierre GILLE, Emmanuel SEGAUX.

Procurations : Jacqueline PICHOT à Emmanuel SEGAUX
Françoise LORNET à Marie Paule TARTERET
Valérie GIRARD à Dominique GILLE
Dominique BOUTEILLEY BRENOT à Isabelle LENEUF

Absent : Damien OUDET, Arnaud MONIN

Secrétaire de séance : Marie Paule TARTERET

M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18h30.

1) Choix du devis pour busages des fossés rue du Quartier et Grande Rue .

Mr le Maire présente les devis des 3 entreprises contactées pour les travaux de busages des fossés et cheminements piétons. Chaque entreprise propose avec tuyaux en béton et tuyaux PVC CR8.

Arrivée de Mr Arnaud MONIN à 18h45

Le montant des devis dépassant 25 000€, il faut donc avoir recours à un MAPA (MArché à Procédure Adaptée).

Les critères retenus pour la note finale seront :

20/100 pour la fiabilité

20/100 pour le délai du début des travaux.

60/100 maximum pour le montant du devis.

Après avoir comparé et débattu, le conseil opte pour la solution PVC CR8.

Chaque entreprise obtient 20/100 pour la fiabilité et 20/100 pour le délai du début des travaux.

Pour la note concernant le montant du devis

- L'entreprise ROGER MARTIN obtient 60/100 pour la 1^{ère} position.

- L'entreprise LORIN obtient 50/100 pour la 2^{ème} position.

- L'entreprise SNELL COLAS obtient 40/100 pour la 3^{ème} position.

Note finale obtenue :

- L'entreprise ROGER MARTIN a 100/100

- L'entreprise LORIN a 90/100

- L'entreprise SNELL COLAS a 80/100

Mr le Maire propose de retenir le devis de ROGER MARTIN pour l'ensemble des travaux (coût 32013€ HT).

Christophe FEBVRET demande que quelques précisions soient apportées (diamètre des regards de visite, dimensions des avaloirs etc.) avant la signature du devis.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ROGER MARTIN.

2) Prémption d'une parcelle au Boutrons

La communauté CAP Val de Saône qui a négocié l'acquisition de cette parcelle de 73 ares de bois en Boutrons préférerait que la commune de Tillenay l'acquiert à sa place.

Le conseil réticent ne se prononce pas dans ce sens et renvoie à plus tard cette transaction.

3) Informations.

✓ NAP rythmes scolaires : il ressort qu'après la réunion extraordinaire du conseil d'école qui s'est tenue lundi 13 juin 2017, les parents à 75% et les enseignantes à 50% optent pour le retour de la semaine d'école à 4 jours.

✓ Subvention au titre des amendes de police : pour la mise en place de radars pédagogiques et la création de cheminements piétons le long des RD 31B et 110B, la commune se voit attribuer une subvention départementale de 5222,70€.

✓ La commune et le SIPIT participeront chacun à hauteur de 450 € pour le remplacement d'une pompe de relevage à titre exceptionnel et à caractère social.

✓ Une nouvelle secrétaire de mairie, en la personne de Maria Lourdes BABASASA, a été recrutée par un CDD de 3 mois (16 heures par semaine réparties sur 2 jours le mardi et le jeudi).

La séance est levée à 19h30